



Ordre des  
**OPTICIENS**  
d'ordonnances  
du Québec

[opticien.qc.ca](http://opticien.qc.ca)

## DEMANDE D'INTERVENTION

Avis: Cette demande d'intervention fait référence à tous les faits et gestes pouvant constituer une infraction au *Code des professions*, à la Loi sur les opticiens d'ordonnances et aux règlements adoptés en vertu de ces lois, et peut faire l'objet d'une conciliation du syndic si les circonstances le permettent. Si la demande n'est pas fondée il y aura fermeture du dossier sans mesures additionnelles.

### IDENTIFICATION DU CLIENT

Nom	Prénom
Adresse	Ville
Province	Code postal
Téléphone	Courriel

### IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL CONCERNÉ

Nom	Prénom
Adresse	Ville
Province	Code postal
Téléphone	Courriel

### IDENTIFICATION DU TÉMOIN

Nom	Prénom
Adresse	Ville
Province	Code postal
Téléphone	Courriel

#### Bureau du syndic

630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 601, Montréal, Qc H3A 1E4

514 288-7542 #230 | 1 800 563-6345

## NATURE DES BIENS ET SERVICES QUE VOUS AVEZ REÇUS

(annexez une autre feuille au besoin)

## RÈGLEMENT JUSTE ET ÉQUITABLE

Quel règlement jugez-vous équitable pour résoudre le différent?

Annexez à la présente vos reçus et tous autres documents que vous jugerez utiles incluant les lunettes ou les lentilles cornéennes que vous pouvez avoir en votre possession

Date

Signature

### AVIS AU CLIENT:

Nous désirons vous aviser que dans certaines situations, afin de permettre au professionnel de nous fournir sa version des faits et de bien comprendre tout le sens et la portée de votre demande, nous devons lui faire parvenir une copie de ce document ou de tout autre document que vous nous fournirez au soutien de la demande d'intervention.

#### **Bureau du syndic**

630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 601, Montréal, Qc H3A 1E4

514 288-7542 #230 | 1 800 563-6345